



# TUNISIE

Déclaration De S.E M. Habib Mansour  
Ambassadeur, Représentant Permanent de  
Tunisie Auprès De L'ONU, Chef De La Délégation  
Tunisienne.

AU

Débat Général De La Commission De  
Désarmement Et De La Sécurité Internationale  
(63<sup>e</sup> Session De L'Assemblée Générale)

Vérifier à la lecture

New York, Le 08 Octobre 2008

## **Monsieur le Président,**

Je tiens au nom de la Délégation tunisienne à vous présenter mes félicitations les plus sincères suite à votre élection à la présidence de la Première Commission. Je tiens également à vous assurer du soutien et de la coopération de ma Délégation dans l'accomplissement de votre mission afin que nos travaux aboutissent à des résultats tangibles. Nous Sommes convaincus que votre talent et votre expérience diplomatique contribueront au succès de nos travaux.

Je teins également à saluer M. Sergio Duarte, Haut Représentant pour les Affaires de Désarmement.

Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée au nom du Mouvement des Non-Alignés, ainsi qu'à celle prononcée au nom du Groupe Africain.

## **Monsieur le Président,**

Encore une fois cette année, On se réunit à un moment assez critique pour examiner les progrès accomplis dans le domaine du désarmement et la sécurité internationale. Ma délégation tient, à cet égard, à souligner les principaux points ci-après :

La Tunisie a constamment souligné le lien existant entre le désarmement et le développement en tant que l'un des défis majeurs à relever par la communauté internationale en vue de l'éradication de la pauvreté et de concentrer les efforts en faveur de la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement. Dans ce cadre, mon pays a toujours considéré judicieux l'affectation des ressources consacrées à des fins militaires au profit des activités de développement et de croissance économique car nous demeurons convaincus que la course aux armements se fait aux dépens des besoins les plus élémentaires des populations civiles.

Cela étant, les difficultés qui persistent et entravent le processus multilatéral de désarmement ne doivent aucunement, faut-il le souligner, nous empêcher de croire que les solutions multilatéralement concertées, conformément à la charte des nations unies, continuent d'offrir le meilleur moyen de régler durablement de nombreuses questions de désarmement et de la sécurité internationale.

## **Monsieur le président**

À un moment crucial caractérisé par le regain d'espoir quant à la revitalisation des processus multilatéraux afférents au désarmement et à la non-prolifération, ma délégation a eu l'honneur et le privilège de présider durant cette année à Genève la Conférence du Désarmement. Cette présidence, entamée par la

participation personnelle fort appréciée de S.E M. Babn Ki Moon, Secrétaire Général de L'ONU et de S.E M. Abdelwaheb Abdallah Ministre Des Affaires Etrangères de la Tunisie, est intervenue en consolidation des impulsions qui ont été données ces deux dernières années en vue de sortir la Conférence de l'impasse dans laquelle elle se trouvait.

Consciente de l'ampleur des enjeux, et forte de la teneur de consultations qu'elle a menées avec tous les Etats Membres de la Conférence du Désarmement, la présidence tunisienne a œuvré sans relâche pour parvenir au consensus tant souhaité sur un programme de travail de la Conférence.

Je saisis cette occasion pour souligner combien la Tunisie se trouve encouragée par les discussions informelles ayant eu lieu lors de la session de 2008 de la Conférence du Désarmement. Elle se félicite de la symbiose et de la coopération entre les six présidents de la Conférence, qui ont permis la présentation, en mars 2008, du document dit CD/1840 représentant la proposition des six présidents pour un programme de travail de la Conférence.

Nous tenons également à encourager les présidents de la Conférence du Désarmement pour l'année 2009 à poursuivre les consultations en vue d'un accord sur un programme de travail. Nous sommes persuadés que La Conférence du Désarmement, l'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement, est capable de jouer pleinement son rôle dans le cadre d'une approche consensuelle lui permettant, comme par le passé, d'élaborer des traités et conventions majeurs en matière de désarmement.

Et je saisis également cette occasion pour rendre hommage à M. Sergei Ordzhonikdize, Secrétaire Général de la Conférence du Désarmement pour les efforts tant pertinents que soutenus qu'il ne cesse de déployer à Genève dans le domaine de compétence dont nous sommes saisi aujourd'hui.

**Monsieur le président,**

Relancer le processus de désarmement au niveau multilatéral constitue pour nous l'un des défis majeurs qui nous interpelle de manière collective.

Faute de consensus sur les points à l'ordre du jour et en l'absence de propositions concrètes des Etats Membres pour avancer dans le domaine du désarmement nucléaire et des mesures de confiance sur les armes classiques, la Commission de Désarmement ( UNDC / United Nations Disarmament Commission) s'est retrouvée de nouveau dans l'impasse. Désormais, la Commission doit porter sa réflexion sur des scénarios de sortie de crise afin de pouvoir proposer des recommandations concrètes à l'Assemblée Générale sur le format et le contenu de ses prochaines sessions.

Sur un autre plan, nous estimons qu'il est temps de convoquer la 4<sup>ème</sup> Session Extraordinaire de l'Assemblée Générale sur le Désarmement et ce en vue d'identifier les moyens pour atteindre l'objectif d'un désarmement général et complet. Dans ce cadre nous espérons que le Groupe de Travail à Composition Non Limitée sur cette question, qui a entamé en 2007 un cycle de consultations de trois sessions, sera reconduit et réussira à formuler des recommandations dans ce sens.

**Monsieur le président,**

L'année 2008 a connu la consolidation du processus préparatoire de la prochaine Conférence d'Examen du Traité sur la Non-Prolifération des Armes Nucléaires (TNP) prévue en 2010. Dans ce cadre, nous nous félicitons des progrès accomplis lors de la deuxième Session du Comité Préparatoire tenu à cet effet à Genève en mai 2008 et nous continuons de nourrir l'espoir que la prochaine session de ce Comité, prévue en 2009 ici même à New York, puisse nous permettre d'atteindre un entendement commun sur les principaux points d'achoppement découlant de la mise en œuvre du TNP.

Dans cette perspective et en procédant à l'évaluation de la situation du désarmement nucléaire depuis plusieurs décennies, force est de constater l'absence de progrès significatifs dans ce domaine. Nous restons encore très loin de l'objectif fixé par l'article 6 du TNP en ce qui concerne le désarmement nucléaire et le désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace.

Dans ce cadre, nous rappelons les appels lancés en faveur de la pleine application des engagements pris, sans équivoque, par les Etats dotés d'armes nucléaires lors de la conférence d'examen de 2000, de procéder à l'élimination totale de leurs arsenaux. Nous espérons aussi que cette promesse sera tenue à la faveur d'un processus accéléré de négociation en vue de mettre en œuvre des mesures pratiques de désarmement nucléaire.

Pour leur part, les Etats non dotés de l'arme nucléaire sont en droit de demander à bénéficier, d'ici là, de garanties efficaces contre l'utilisation ou la menace d'utilisation de ces armes.

Dans le même esprit, l'une des principales mesures visant à donner effet aux dispositions du TNP consistait à conclure les négociations sur le Traité d'Interdiction Complète des Essais Nucléaires. La non entrée en vigueur de ce Traité, jusqu'à présent, plus de onze ans après son adoption, constitue un motif d'inquiétude. Aussi convient-il de relever l'importance de l'entrée en vigueur de ce traité et la réalisation de son universalité. Ceci fut le message fort de la Réunion qui a eu lieu en septembre 2007 à Vienne, à laquelle ma délégation a pris part, et qui a été consacrée à la facilitation de l'entrée en vigueur du Traité d'Interdiction Complète des Essais Nucléaires que mon pays appuie pleinement.

**Monsieur le Président,**

L'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires sur la base d'arrangements librement conclus entre les Etats d'une région donnée ainsi que la création de zones exemptes de tout armement de destruction massive représentent un moyen important pour promouvoir la non-prolifération et le désarmement à l'échelle tant régionale qu' internationale.

Dans ce cadre le Moyen-Orient reste l'une des zones les plus concernées en raison surtout du refus de certaines parties de se joindre au TNP et de placer leurs installations nucléaires sous le régime des garanties intégrales de l'AIEA et ce malgré les nombreux appels des autres Etats de la Région, ainsi que les appels de l'Assemblée Générale dans ses multiples résolutions consacrées à cette question. A cet égard, nous appelons la Communauté internationale, et notamment les puissances influentes, à prendre des mesures urgentes et pratiques pour la création d'une telle zone.

**Monsieur le Président,**

Consciente de toute l'importance que revêt la Convention sur l'interdiction des Mines Antipersonnel et de ses effets évidents pour la paix et la sécurité internationales, mon pays qui a ratifié cette Convention et a achevé la destruction de stocks de Mines Antipersonnel, exprime l'espoir de voir tous les Etats parties participer à ce processus en vue de la réalisation des objectifs de cette Convention.

De même, nous sommes encouragés par les résultats positifs obtenus lors de la deuxième Conférence d'Examen de la Convention sur l'Interdiction des Armes Chimiques, tenue à La Haye en avril 2008, et nous appelons, cet effet, à la réalisation des objectifs et dispositions de cette convention, en particulier en matière de coopération internationale et dans le domaine des activités chimiques à usage pacifique.

Sur un autre plan, nous saluons les progrès importants réalisés dans la mise en oeuvre de la Convention sur les Armes Biologiques et nous espérons que la dynamique engagée lors de la dernière conférence d'examen aboutira au renforcement de la convention et la réalisation de ses objectifs.

**Monsieur le Président,**

Nous saluons, également, les résultats positifs de la Troisième Réunion Biennale des États Chargée d'Examiner l'Application du Programme d'Action en vue de Prévenir, Combattre et Eliminer le Commerce Illicite des Armes Légères sous tous ses aspects, qui a eu lieu l'été dernier.

Dans ce cadre, je tiens à souligner que sept ans après l'adoption du Programme d'Action, et en dépit des progrès considérables réalisés dans sa mise en œuvre, le nombre d'armes légères en circulation dans le monde est plus important aujourd'hui qu'en 2001, du fait notamment de la persistance des conflits armés, du crime organisé et des violations des embargos sur les armes décidés par le Conseil de sécurité.

**Monsieur le Président,**

Mon pays contribue activement aux efforts déployés par les pays de la méditerranée en vue de faire face d'une manière globale, coordonnée et concertée aux défis qui leur sont communs, avec pour objectif de faire du bassin méditerranéen une zone de dialogue, d'échange et de coopération, garantissant ainsi la paix, la stabilité et la prospérité dans la région. Aussi, la Tunisie a-t-elle soutenu tous les mécanismes et initiatives ayant vocation à consolider la paix, la solidarité et le développement dans la région méditerranéenne, à l'instar du processus de Barcelone, du dialogue 5+5 et du forum méditerranéen. De même, mon pays a été l'un des premiers à avoir souscrit à l'initiative française en faveur de la création de l'Union pour la Méditerranée.

Fidèle à sa dimension africaine, la Tunisie qui s'emploie à soutenir la marche de l'Union Africaine et la mise en place de ses institutions et contribue, depuis les années 60, aux opérations de maintien de la paix dans le monde, est présente, en particulier, en Afrique à travers sa participation à plusieurs opérations de maintien de la paix dans le Continent.

En conclusion je voudrais saisir cette occasion pour vous souligner que la Tunisie continuera à assumer son rôle en faveur de la cause de la paix et du désarmement et nous réitérons notre disposition à coopérer pleinement avec vous et avec les membres du bureau, tout en souhaitant aux travaux de cette Commission plein succès.

**Je vous remercie**